

**Éloge prononcé par S.E. M. Reinhard SCHÄFERS, Ambassadeur d'Allemagne,  
à l'occasion de la remise de la croix d'Officier de l'Ordre du Mérite de la République fédérale  
d'Allemagne à Monsieur le Professeur Otmar Seul.**

**Hôtel de Beauharnais, le 18 mars 2010**

Cher Monsieur Seul,

J'ai l'insigne honneur de vous recevoir aujourd'hui à l'Hôtel de Beauharnais afin d'honorer, au nom de la République fédérale d'Allemagne, vos mérites particuliers dans le domaine de la coopération franco-allemande universitaire et scientifique, et de rendre hommage à votre rôle de pionnier dans le droit comparé européen et dans la compréhension juridique entre nos deux pays.

Vous êtes né en 1943 à Trèves et avez suivi des études de langues romanes, d'histoire, de sciences sociales et politiques à Mayence, Oldenbourg et Paris. Vous avez obtenu votre doctorat en 1988. Votre intérêt pour la culture française vous a conduit en 1989 à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense (anciennement université Paris X-Nanterre). Vous y travaillez depuis sur les langues de spécialité juridiques, l'histoire du droit, l'étude comparative des systèmes français et allemand et le droit du travail collectif.

Dès le début de votre carrière de professeur à l'université de Nanterre, vous vous êtes engagé avec une énergie et une opiniâtreté sans faille en faveur de la construction d'un réseau européen de coopération entre établissements d'enseignement supérieur. Vous avez considérablement influencé l'intégration européenne en instituant de nombreux partenariats ERASMUS/SOCRATE. Le premier accord fut signé avec l'université Humboldt de Berlin. D'autres ont suivi avec au total 30 universités dans toute l'Europe, dont 13 facultés de droit allemandes.

C'est notamment à vous que nous devons la création en 1994 du cursus intégré franco-allemand en sciences juridiques des universités de Nanterre et Potsdam. Avant votre nomination à Nanterre, en octobre 1989, vous aviez déjà pris en charge la coordination, pour les niveaux DEUG, licence et maîtrise, des cursus bilingues droit/allemand fondés en 1986. Et grâce à de multiples accords de coopération, vous aviez invité de nombreux professeurs allemands à Nanterre. Avec plus de 25 cours proposés, votre université offrait dès le milieu des années 90 le plus vaste choix d'enseignement du droit allemand en France.

Le cursus intégré réunit les pensées juridiques française et allemande et offre aux étudiants l'opportunité rare d'étudier dans les deux pays, de manière à ce qu'ils soient ensuite en mesure d'exercer leur métier dans l'un ou l'autre pays. Parallèlement à la formation bilingue, ils acquièrent

également une profonde connaissance de l'autre culture et de l'autre société, ce qui leur donne l'extraordinaire faculté de parfaitement s'adapter aux deux systèmes juridiques.

La faculté de droit de l'université de Potsdam vous a décerné en janvier 2002 le titre de *docteur honoris causa* en hommage à votre rôle dans le développement de ce cursus franco-allemand d'excellence.

De plus vous avez, grâce à maintes contributions et séries de manuels consacrés au droit franco-allemand (collection Allemand juridique), fait une place à la pensée juridique allemande dans l'enseignement et le système éducatif français.

Vous avez également organisé et dirigé depuis 1990 un grand nombre (32) de colloques et de journées d'étude dans le cadre franco-allemand et européen. Vous y défendez une approche interdisciplinaire et interculturelle et y abordez des thèmes importants sur les plans historique et politique, par exemple la réunification allemande, les relations franco-allemandes et l'intégration européenne. Vous prenez en outre une part active au dialogue franco-allemand : on vous doit en effet la création d'universités d'été franco-allemandes consacrées à des sujets d'actualité importants pour l'évolution du tandem franco-allemand, sur lesquels les étudiants travaillent et débattent. A l'image de l'université d'été de Vilnius, en Lituanie, dont vous êtes à l'origine et qui aura lieu cette année pour la septième fois, les nouveaux États membres de l'UE sont systématiquement impliqués depuis 2004 dans vos projets de coopération universitaire en Europe.

Vous vous êtes également distingué par votre engagement de longue haleine pour la langue allemande, et notamment la langue juridique. Grâce à vous, les initiations au droit allemand se sont multipliées et la langue de spécialité juridique est désormais une matière à part entière dont l'importance est reconnue.

Le renforcement de l'amitié franco-allemande dans la perspective de l'intégration européenne vous tient particulièrement à cœur. En ardent défenseur de cette cause, vous avez marqué et marquez encore des générations d'étudiants. Votre approche globale mérite particulièrement le respect. Vous êtes parvenu à sensibiliser des jeunes gens à l'amitié franco-allemande par le biais de programmes individuels. De par vos visions politiques et vos travaux scientifiques, vous influez en profondeur sur les relations et la culture juridiques franco-allemandes.

La qualité et l'étendue de votre travail font de vous un médiateur scientifique et culturel de premier plan au sens de notre politique culturelle à l'étranger, ainsi qu'un interlocuteur précieux pour l'ambassade. Par votre engagement résolu, vous avez créé des structures universitaires désormais incontournables dans l'enseignement et les sciences juridiques.

Aussi ai-je le plaisir et l'honneur de vous remettre, au nom du président fédéral, la croix d'Officier de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne.